

3 - ESPACES NATURELS REMARQUABLES

| | | |
|--|-----------------------------|----------------------|
| <i>Enjeux relatifs à la Nature et la Biodiversité - Périmètres d'inventaires</i> | <i>Document n°19.138/ 4</i> | <i>Dans le texte</i> |
| <i>Enjeux relatifs à la Nature et la Biodiversité - Engagement et protection</i> | <i>Document n°19.138/ 5</i> | <i>Dans le texte</i> |
| <i>Enjeux relatifs à la Nature et la Biodiversité – Natura 2000</i> | <i>Document n°19.138/ 6</i> | <i>Dans le texte</i> |

La collecte d'informations concernant les périmètres de protection, d'inventaires et de concertation a été réalisée auprès de la DREAL et de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel. La recherche de périmètres est faite dans la zone d'influence large du projet (i.e. dans rayon de 10 autour de la zone d'étude). Les données administratives concernant les milieux naturels, le patrimoine écologique, la faune et la flore sont de cinq types :

- **Les zones de protection** : zonages de sites au titre de la législation ou de la réglementation en vigueur dans lesquels l'implantation d'un ouvrage peut être interdit ou contraint.

Les Réserves Naturelles Nationales (RNN)

Une réserve naturelle nationale résulte de la décision d'un classement prononcé par décret. C'est un territoire d'excellence pour la préservation de la diversité biologique et géologique, terrestre ou marine. Elle vise une protection durable des milieux et des espèces en conjuguant réglementation et gestion active et forme un noyau de protection forte le plus souvent au sein d'espaces à vocation plus large tels que les parcs naturels régionaux ou les sites Natura 2000.

Les Réserves Naturelles Régionales (RNR)

Une réserve naturelle est une entité territoriale où la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général, du milieu naturel présente une importance particulière. Les RNR présentent les mêmes caractéristiques de gestion que les Réserves Naturelles Nationales, à ceci près qu'elles sont créées par les Régions. Elles constituent aujourd'hui à la fois un vecteur des stratégies régionales en faveur de la biodiversité et un outil de valorisation des territoires.

Les Parcs Naturels Régionaux (PNR)

Un PNR est un établissement public de coopération créé entre des collectivités territoriales et labellisé par l'Etat. C'est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine. Le Parc naturel est géré par un syndicat mixte associant les régions, les départements et les communes. Outre les participations et les subventions des adhérents, il reçoit des aides de l'Etat et de l'Europe. Valorisant son image de qualité, le Parc doit contribuer à l'installation d'hommes et d'activités, et permettre de gérer au mieux les ressources au bénéfice de son territoire dans un souci de pratiques respectueuses de l'environnement.

Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)

L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope a pour objectif la préservation des milieux naturels nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie des espèces animales ou végétales protégées par la loi. Il vise à protéger le milieu de vie d'une espèce et non directement les espèces elles-mêmes. L'APPB est actuellement la procédure réglementaire la plus souple et la plus efficace pour préserver des secteurs menacés.

Les terrains acquis par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN)

Les conservatoires d'espaces naturels contribuent à mieux connaître, préserver, gérer et valoriser le patrimoine naturel et paysager notamment par la maîtrise foncière. Ils interviennent par acquisition foncière, bail emphytéotique mais également par la maîtrise d'usage au moyen de conventions de gestion.

- Les zones d'engagement et de protection au titre d'un texte européen ou international*Les Réserves de biosphère*

Placées sous la juridiction de l'État où elles sont situées, les Réserves de biosphère, initiées par l'UNESCO en 1971, constituent des territoires spécifiques de mise en œuvre d'un programme engageant un développement économique et social, basé sur la conservation et la valorisation des ressources naturelles. Elles sont à la fois des espaces de recherches et de démonstration d'une relation équilibrée entre les êtres humains et l'ensemble des organismes vivants dans une perspective de développement durable et de préservation de la biodiversité.

Les Zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar)

La Convention relative aux zones humides d'importance internationale, ou plus simplement la Convention de Ramsar, est un traité international sur la conservation et la gestion durable des zones humides. Le choix des zones humides est fondé sur leur importance internationale au point de vue écologique, botanique, zoologique, limnologique ou hydrologique. Cette convention engage ses membres, dont la France, à prendre en compte les zones humides dans l'aménagement et l'utilisation de leur territoire, à identifier les zones humides d'importance, les inscrire sur la liste Ramsar et assurer leur conservation ainsi que leur préservation. Ses membres s'engagent également à coopérer avec les pays frontaliers pour favoriser la conservation des zones humides transfrontalières.

- **Les zones d'inventaires** : zonages qui n'ont pas de valeur d'opposabilité mais qui ont été élaborés à titre d'avertissement pour les aménageurs.

Les ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) sont des territoires présentant des éléments rares, remarquables, protégés ou menacés du patrimoine naturel (faune, flore et habitats naturels). Il existe deux sortes de ZNIEFF (types I et II) différenciées par leur taille, l'étendue et/ou l'homogénéité des milieux qui les composent :

ZNIEFF de type I : Ce sont des secteurs caractérisés par la présence d'espèces ou d'habitats naturels rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional, justifiant une valeur patrimoniale plus élevée que celle du milieu environnant. Elles sont de

superficie plus faible que les ZNIEFF de type II dans lesquelles elles sont généralement incluses, et correspondent à une ou plusieurs unités écologiques homogènes.

ZNIEFF de type II : Ce sont de grands ensembles naturels (massifs forestiers, vallées alluviales, montagnes, estuaires...) peu modifiés et riches ou offrant des potentialités biologiques importantes. Elles contiennent des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux. Elles se distinguent des territoires environnants par leur patrimoine naturel plus riche et leur degré d'artificialisation plus faible.

ZNIEFF Géologiques : Ce sont des secteurs caractérisés par la présence d'une géologie remarquable. Elles concernent principalement des stratotypes et des gisements paléontologiques.

ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux) sont des zones comprenant des milieux importants pour la vie de certains oiseaux (aires de reproduction, de mue, d'hivernage, zones de relais de migration). Ces zones ne confèrent aux sites concernés aucune protection réglementaire. Par contre, il est recommandé une attention particulière à ces zones lors de l'élaboration de projets d'aménagement ou de gestion.

- **Les zones de concertation et de gestion** : ce zonage concerne les sites du réseau Natura 2000 et les Espaces Naturels Sensibles

Le réseau des sites NATURA 2000 s'appuie sur deux directives européennes : la "Directive Oiseaux" n° 2009/147/CE qui a motivé la désignation des Zones de Protection Spéciale (ZPS) et la "Directive Habitats, Faune, Flore" n° 92/43/CEE qui, elle, a motivé la désignation des Sites d'Importance Communautaire (SIC), ces derniers devenant par arrêté ministériel, des Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Désignation au titre de la Directive « Oiseaux »

L'État s'est appuyé très fortement sur l'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) pour désigner par arrêté ministériel les Zone de Protection Spéciale (ZPS).

Désignation au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore »

L'État s'est basé sur les ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique) pour proposer des sites d'importance communautaire (pSIC.) à la Commission européenne. Après évaluation communautaire, les sites retenus sont devenus des Sites d'Importance Communautaire (SIC). Après la rédaction pour chaque SIC d'un Document d'Objectifs (DOCOB), l'État les a alors désignés en droit français sous le nom de Zone Spéciale de Conservation (ZSC). Les zones à habitats naturels ou à habitats d'espèce ainsi désignées doivent alors faire l'objet de mesures de protection, de gestion voire de restauration. Pour sa part, la France a fait le choix de la voie contractuelle pour l'application de ces mesures. Un animateur de la ZSC ou ZPS assure la mise en œuvre du DOCOB sous le contrôle d'un Comité de suivi.

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Les Espaces Naturels Sensibles, acquis par le Conseil Général, ont pour objectif de préserver un patrimoine naturel menacé ou vulnérable en raison de l'urbanisation, du développement d'activités ou des intérêts privés. Ces espaces sont ensuite aménagés pour la sauvegarde du site et l'ouverture au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

- Les Plans Nationaux d'Actions

Les zonages des PNA (Plan National d'Action) correspondent à des délimitations géographiques des espaces physiques et biologiques utilisées par les espèces ciblées des PNA. Au sein de ce périmètre, il est interdit la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux ou plus largement, d'aller à l'encontre des objectifs et des actions fixés par le PNA.

3.1 - ZONES DE PROTECTION

| Type de périmètre | Nom | Référence | Situation par rapport à la ZE |
|-------------------|-------------------------------|-----------|-------------------------------|
| PNR | PNR des Baronnies provençales | FR8000052 | 7,2 km |

3.2 - LES ZONES D'ENGAGEMENT ET DE PROTECTION AU TITRE D'UN TEXTE EUROPEEN OU INTERNATIONAL

Aucune zone d'engagement et de protection au titre d'un texte européen ou international n'est présente dans un rayon de 10 km.

3.3 - ZONES D'INVENTAIRE

La zone d'étude est incluse dans un périmètre d'inventaire : la ZNIEFF de type I « La moyenne Durance, de la clue de Sisteron à la retenue de l'Escale ».

Le tableau ci-dessous liste les périmètres d'inventaire présents dans un rayon de 10 km.

| Type de périmètre | Nom | Référence | Situation par rapport à la ZE |
|-------------------|---|-----------|-------------------------------|
| ZNIEFF I | La moyenne Durance, de la clue de Sisteron à la retenue de l'Escale | 930020016 | Inclus |
| ZNIEFF I | Massif de la montagne de lure | 930012706 | 1.5 km |
| ZICO | La moyenne vallée de la Durance | 233 | 2,2 km |
| ZNIEFF II | Le jabron et ses principaux affluents et leurs ripisylves | 930020052 | 2.4 km |

| Type de périmètre | Nom | Référence | Situation par rapport à la ZE |
|-------------------|--|-----------|-------------------------------|
| ZNIEFF I | La moyenne Durance, de l'aval de la retenue de l'Escale à la confluence avec le Verdon | 930012698 | 4.5 km |
| ZNIEFF II | Montagne de la baume | 930020038 | 4.9 km |
| ZNIEFF I | La marquise - champ brancou | 930020014 | 6.9 km |
| ZNIEFF II | Le grand buëch jusqu'à la confluence avec la durance | 930012746 | 7 km |
| ZNIEFF I | Le grand buëch, ses iscles et ses ripisylves de laragne à Sisteron | 930020374 | 7 km |
| ZNIEFF II | La haute durance à l'aval de serre-ponçon jusqu'à Sisteron | 930012748 | 7.1 km |
| ZNIEFF I | La moyenne durance, ses ripisylves et ses iscles de l'aval de la retenue de curbans-la saulce à Sisteron | 930020373 | 7.1 km |
| ZNIEFF II | Le grand buëch et le petit buëch à l'aval de veynes jusqu'à la confluence avec la durance et leurs principaux affluents : le céans, la blème et la blaisan | 930020421 | 7.9 km |
| ZNIEFF I | Le grand buëch, ses iscles et ses ripisylves de laragne à Sisteron | 930020423 | 7.9 km |
| ZNIEFF II | Forêt domaniale et environs du prieuré de Ganagobie | 930012704 | 8.1 km |
| ZNIEFF I | Le rancurel - adret de la montagne de l'ubac - roc de l'aigle | 930020013 | 8.2 km |
| ZNIEFF II | La Bléone et ses principaux affluents (les Duyes, le Galèbre, le Bès, le Bouinenc) et leurs ripisylves | 930020054 | 8.3 km |
| ZNIEFF I | Défilé de pierre écrite et crêtes du vanson | 930020349 | 9.4 km |

ZNIEFF de type I « La moyenne Durance, de la clue de Sisteron à la retenue de l'Escale » n°930020016

Localisé dans la partie ouest du département des Alpes-de-Haute-Provence, le site est établi sur la commune d'Entrepierras, l'Escale, Peipin, Salignac, Sisteron, Volonne, Aubignosc et Château-Arnoux. Ce site s'établit tout le long de la plaine alluviale de la Durance, entre Sisteron et Château-Arnoux.

Caractérisé par une topographie peu marquée à plane, le site est composé d'alluvions récentes de granulométrie très variable. Les terrasses alluviales hautes sont principalement constituées de galets, alors que les terrasses moyennes associent des sols limoneux et sableux. Le lit de la rivière peut être très large par endroits, la Durance décrivant alors des méandres et des iscles. Ce site bénéficie d'un climat supra-méditerranéen à tendance continentale. Se développant approximativement entre 400 m et 450 m, la végétation appartient à l'étage de végétation collinéen planitiaire de type supra-méditerranéen. La végétation riveraine est dominée par des formations de hautes herbes, de fourrés et de forêts riveraines (saulaie-aulnaie à Saule blanc et peupleraie). Les bancs de graviers, récemment déposés et colonisés par une végétation pionnière sont assez peu nombreux et n'occupent que de faibles surfaces. En revanche, les bancs de galets plus anciens et colonisés par une végétation de pelouses à Brachypode de Phoenicie (*Brachypodium phoenicoides*) ou de garrigues à Thym (*Thymus vulgaris*) et de fourrés à Argousier (*Hypophae rhamnoides*), voire de chênaies de Chêne pubescent (*Quercus pubescens*), occupent de plus vastes surfaces.

Milieus naturels

Le site possède deux habitats déterminants : les herbiers palustres et flottants d'étangs et plans d'eau à Utriculaires (*Utricularia pl. sp.*) (22.414), qui se développent dans de petites mares permanentes, et les cladaïes (53.3) ou formations palustres à Marisque (*Cladium mariscus*), qui sont limitées à des taches de faibles surfaces.

De nombreux autres habitats remarquables, typiques ou représentatifs du site et d'intérêt écologique marqué, sont également présents : les formations végétales pionnières herbacées des alluvions torrentielles et bancs de graviers méditerranéens à Pavot cornu (*Glaucium flavum*) [all. phyto. *Glaucium flavi* (24.225)] imbriqués en mosaïque avec des bancs de graviers sans végétation (24.21), des bancs de sable des cours d'eau colonisés par des groupements amphibies méridionaux (24.34) et des bancs de vase des cours d'eau (24.5), les formations à Petite Massette (*Typha minima*) [all. phyto Phalaridion arundinaceae (53.16)] qui colonisent les vases temporairement immergées au niveau des berges à courant lent ou dans les bras morts, les prairies humides hautes et formations végétales associées [all. phyto. *Thalictro flavi-Filipendulion ulmariae* (37.1)], les fourrés de saules pionniers des berges et alluvions torrentielles à Saule drapé (*Salix elaeagnos*) et Saule pourpre (*Salix purpurea*) [all. phyto. *Salicion incanae* (44.111 et 24.223)], les ripisylves-galeries de Saule blanc (*Salix alba*) [all. phyto. *Salicion albae* (44.141)], les boisements riverains en galeries d'Aulne blanc (*Alnus incana*) des rivières montagnardes et submontagnardes des Alpes [all. phyto. *Alnion incanae* (44.21)] et les ripisylves méditerranéennes à peupliers, ormes et frênes [all. phyto. *Populion albae* (44.61)].

Ces habitats sont de grand intérêt écologique, pour le fonctionnement de l'écosystème lié aux cours d'eau, car ils forment des corridors en contact avec les milieux adjacents.

L'écocomplexe fluviatile durancien qui associe, en une mosaïque mouvante d'une riche complexité, le cours d'eau actif, les bras morts d'eau lente, les stades pionniers de colonisation des alluvions, les fourrés arbustifs et les ripisylves mûres, constitue l'essentiel de l'intérêt du site.

Flore

Une espèce déterminante est recensée dans ce site : la Léersie faux Riz (*Leersia oryzoides*), graminée de découverte récente sur la moyenne Durance.

Par ailleurs, le site compte une espèce remarquable avec la Petite massette (*Typha minima*), espèce protégée au niveau national. Des prospections complémentaires seraient à entreprendre sur ce site mal connu dans sa partie septentrionale.

Faune

Ce site abrite un patrimoine faunistique d'un intérêt élevé avec trente quatre espèces animales patrimoniales, dont onze sont déterminantes.

Chez les mammifères, citons notamment le Castor d'Europe (*Castor fiber*), espèce déterminante à nouveau en expansion après avoir frôlé l'extinction en France, liée aux formations de ripisylves. Plusieurs espèces de chiroptères déterminantes sont présentes sur le site en période de reproduction : Le Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*), le Petit Murin (*Myotis blythii*) et le Grand Murin (*Myotis myotis*) et le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*),

ainsi qu'une espèce remarquable le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), chauve-souris remarquable en régression marquée, plutôt thermophile et anthropophile. L'avifaune nicheuse locale est riche en espèces paludicoles, aquatiques, forestières et de milieux ouverts avec par exemple le Grèbe huppé (*Podiceps cristatus*), le Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*), le Blongios nain (*Ixobrychus minutus*), la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), nicheur possible, le Faucon hobereau (*Falco subbuteo*), le Petit Gravelot (*Charadrius dubius*), le Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*), nicheur assez rare en région Provence Alpes Côte d'Azur, l'Oedicnème criard (*Burhinus oedicnemus*), le Petit duc scops (*Otus scops*), le Guêpier d'Europe (*Merops apiaster*), le Martin pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*), la Huppe fasciée (*Upupa epops*), l'Alouette calandrelle (*Calandrella brachydactyla*), passereau steppique remarquable, très localisé dans les Alpes de Haute Provence, le Cochevis huppé (*Galerida cristata*), passereau remarquable d'affinité steppique, en régression, l'Hirondelle de rivage (*Riparia riparia*), la Pie grièche écorcheur (*Lanius collurio*), le Bruant fou (*Emberiza cia*), le Bruant proyer (*Miliaria calandra*).

Plusieurs observations particulièrement intéressantes d'espèces rares, relativement éloignées de leur aire de reproduction habituelle (Alouette calandrelle et Cochevis huppé en particulier), datent des années 1990 et serait à confirmer.

Les reptiles sont représentés par la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), tortue aquatique déterminante, en régression, devenue localisée en France et en région Provence Alpes Côte d'Azur, très ponctuelle en vallée de Durance mais qui n'a pas été revue depuis plusieurs années et pour laquelle des recherches plus poussées sont entreprises récemment, et les Batraciens par le Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*), petit crapaud remarquable aujourd'hui en régression. Le peuplement ichtyologique local voit son intérêt renforcé par la présence du Blageon (*Leuciscus souffia*) et du Toxostome (*Chondrostoma toxostoma*), espèces remarquables d'affinité méridionale et protégées au niveau européen par la directive CEE « Habitats », assez abondantes dans le cours de la Durance, ainsi que de la Loche de rivière (*Cobitis taenia*), espèce déterminante rare et en diminution, propre aux bras morts des cours d'eau, exclusivement présente en région Provence Alpes Côte d'Azur dans les bassins de la Durance et du Buech, ou bien encore du rarissime Apron (*Zingel asper*), espèce déterminante devenue très rare et menacée d'extinction en France, correspondant à l'un des Poissons d'eau douce les plus menacés en France à l'heure actuelle, propre aux cours d'eau clairs, assez rapides, peu profonds.

Chez les insectes d'intérêt patrimonial, mentionnons la présence de l'Agrion bleuisant (*Coenagrion caerulescens*), espèce déterminante d'odonate méditerranéen inféodé aux ruissellements ensoleillés et le Sympétrum du Piémont (*Sympetrum pedemontanum*), espèce remarquable d'odonate habituellement peu commun mais dont la Durance représente un bastion régional.

Fonctionnalité/Liens éventuels avec d'autres ZNIEFF

Cette ZNIEFF de type 1 n'est pas incluse dans une ZNIEFF de type 2.

De part son orientation nord-sud et par sa position biogéographique à l'intérieur des Préalpes-de-Haute-Provence, le site est une voie importante de pénétration dans les Alpes et concentre un flux migratoire majeur pour l'avifaune. Le site permet également le transit des espèces végétales, ce qui se traduit par la remontée de plantes méditerranéennes ou la descente de plantes alpines.

L'écocomplexe fluvial durancien présente un important niveau d'organisation étroitement dépendant de la dynamique hydraulique torrentielle et du charriage des alluvions, conditions strictement dépendantes du bon fonctionnement de l'ensemble de son bassin versant. Ainsi par exemple sur le site, il existe d'anciens bras morts et des adoux, qui représentent des refuges indispensables pour la flore et la faune aquatiques et fluviales. Le lit en tresses maintient de nombreux îlots végétalisés, présentant à la fois les premiers stades de la dynamique de végétation indispensables au maintien des espèces pionnières, ainsi que des stades de ripisylves plus évolués, habitat d'espèces spécialisées strictement inféodées aux forêts riveraines humides.

Toutefois, rappelons que cette portion de vallée fait encore l'objet d'extractions de matériaux alluvionnaires en lit mineur, et que les rejets de station d'épuration ne sont pas complètement aux normes. De plus, une multiplicité de dépôts sauvages sont abandonnés dans la ripisylve ou le cours d'eau et contribuent à dégrader le site.

3.4 - ZONE DE CONCERTATION

La zone d'étude est incluse dans le site Natura 2000 de la Durance (ZSC FR9301589 et ZPS FR9312003).

Le tableau ci-dessous liste les sites Natura 2000 présents dans un rayon de 10 km.

| Type de périmètre | Nom | Référence | Situation par rapport à la ZE |
|-------------------|------------------|-----------|-------------------------------|
| ZPS | La Durance | FR9312003 | Inclus |
| ZSC | La Durance | FR9301589 | Inclus |
| ZSC | Montagne de Lure | FR9301537 | 3,9 km |
| ZSC | Le Buëch | FR9301519 | 6,8 km |

ZSC « La Durance » n° FR9301589

La Durance constitue un bel exemple de système fluvial méditerranéen, présentant une imbrication de milieux naturels plus ou moins humides et liés à la dynamique du cours d'eau. La variété des situations écologiques se traduit par une grande diversité d'habitats naturels : végétation basse des bancs graveleux et des dépôts de limons, boisements bas, étendues d'eau libre, bras morts directement associés au lit de la rivière, ainsi que différentes formes de forêts installées sur les berges. La plupart de ces habitats est remaniée à chaque crue et présente ainsi une grande instabilité et originalité. La Durance assure un rôle fonctionnel important pour la faune et la flore : fonction de corridor (déplacement des espèces, tels que certains poissons migrateurs, chiroptères, insectes...), fonction de diversification (mélange d'espèces montagnardes et méditerranéennes) et fonction de refuge (milieux naturels relictuels permettant la survie de nombreuses espèces).

7 espèces inscrites sur la Directive habitats sont signalées dans cette zone natura 2000. Comme la rare et localisée Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*), l'Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*); ou encore le Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*), le grand capricorne (*Cerambyx cerdo*) fréquente les boisements de chênes du site.

Concernant les amphibiens sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), petit crapaud assez localisé dans la région et fréquentant les points d'eau temporaires, est également signalé dans la ZSC.

8 espèces de Chauves-souris remarquables fréquentent cette ZPS, comme le Grand murin (*Myotis myotis*), Murin à oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*), le très localisé Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*), ou encore le Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*). Le Castor d'Eurasie (*Castor fiber*), est également présente dans la Durance, la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) y a fait sa réapparition en 2013.

ZPS « La Durance » n° FR9312003

Fréquentée par plus de 260 espèces d'oiseaux, la vallée de la Durance est certainement l'un des sites de France où la diversité avifaunistique est la plus grande. La plupart des espèces françaises (à l'exception de celles inféodées aux rivages marins ou aux étages montagnards) peut y être rencontrée. La Durance est régulièrement fréquentée par plus de 60 espèces d'intérêt communautaire, ce qui en fait un site d'importance majeure au sein du réseau NATURA 2000.

Le site présente un intérêt particulier pour la conservation de certaines espèces d'intérêt communautaire, telles que le Blongios nain (20 à 30 couples), le Milan noir (100 à 150 couples), l'Alouette calandre (6 à 10 couples, soit 20% de la population nationale) et l'Outarde canepetière (une quinzaine d'individus).

Les ripisylves, largement représentées, accueillent plusieurs colonies mixtes de hérons arboricoles (Aigrette garzette, Bihoreau gris, Héron garde-boeufs...). Les roselières se développant en marge des plans d'eau accueillent de nombreuses espèces paludicoles (Héron pourpré, Butor étoilé, Blongios nain, Marouette ponctuée, Lusciniole à moustaches, Rémiz penduline...). Les bancs de galets et berges meubles sont fréquentés par la Sterne pierregarin, le Petit Gravelot, le Guêpier d'Europe et le Martin-pêcheur d'Europe. Les zones agricoles riveraines constituent des espaces ouverts propices à diverses espèces patrimoniales (Alouette lulu, Pipit rousseline, Pie-grièche écorcheur, etc.) et sont régulièrement fréquentées par les grands rapaces (Vautour pernoptère, Circaète Jean-le-Blanc, Aigle de Bonelli, Aigle royal, Grand-duc d'Europe, Faucon pèlerin) nichant dans les massifs alentour (Luberon, Verdon, Alpilles, Lure ...).

La vallée de la Durance constitue un important couloir de migration. Ses zones humides accueillent de nombreux oiseaux hivernants (canards, foulques...) et migrants aux passages printanier et automnal.

3.5 - LES PNA (PLANS NATIONAUX D' ACTIONS) ET PRA (PLANS REGIONAUX D' ACTION)

La région PACA est concernée par le PNA du Vautour perconoptère, du Vautour moine, PNA Outarde canepetière et a mis en place une déclinaison régionale des PNA Chevêche d'Athéna et Pies-grièches.

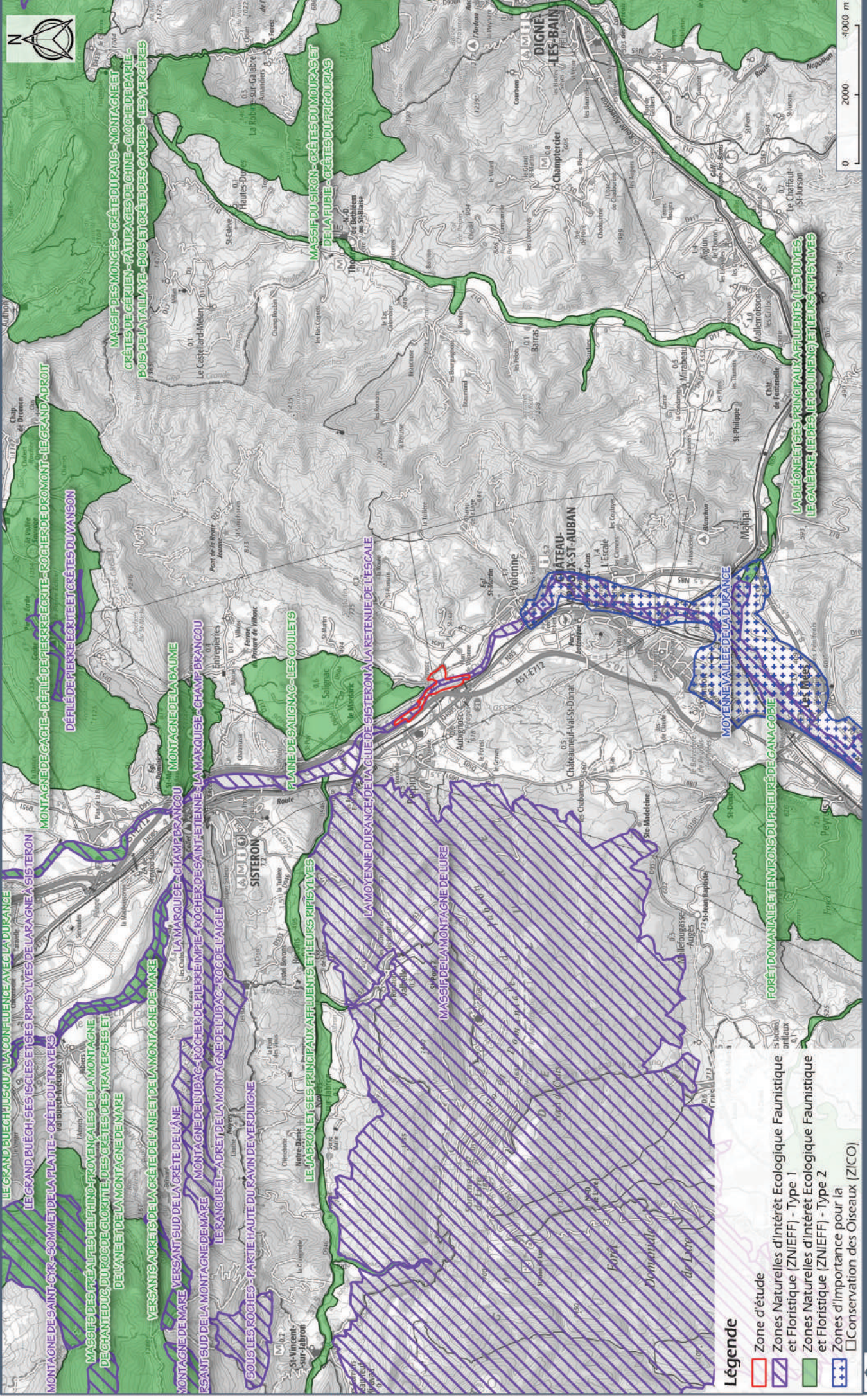
En ce qui concerne les Mammifères, la région PACA fait partie des régions où la diversité spécifique en Chiroptères est la plus élevée, ce qui lui confère une forte responsabilité concernant la conservation des chauves-souris. Un PRA Chiroptères a donc été mis en œuvre.

Enfin, un PRA Odonates est opérationnel dans la région.

Le Conservatoire Botanique Alpin mène un plan régional d'action sur la Petite massette (*Typha minima*) depuis 2016.

ENJEUX RELATIFS A LA NATURE ET A LA BIODIVERSITE - PERIMETRE D'INVENTAIRE

Echelle - 1 : 100 000



Légende

- Zone d'étude
- Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique [ZNIEFF] - Type 1
- Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique [ZNIEFF] - Type 2
- Zones d'importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

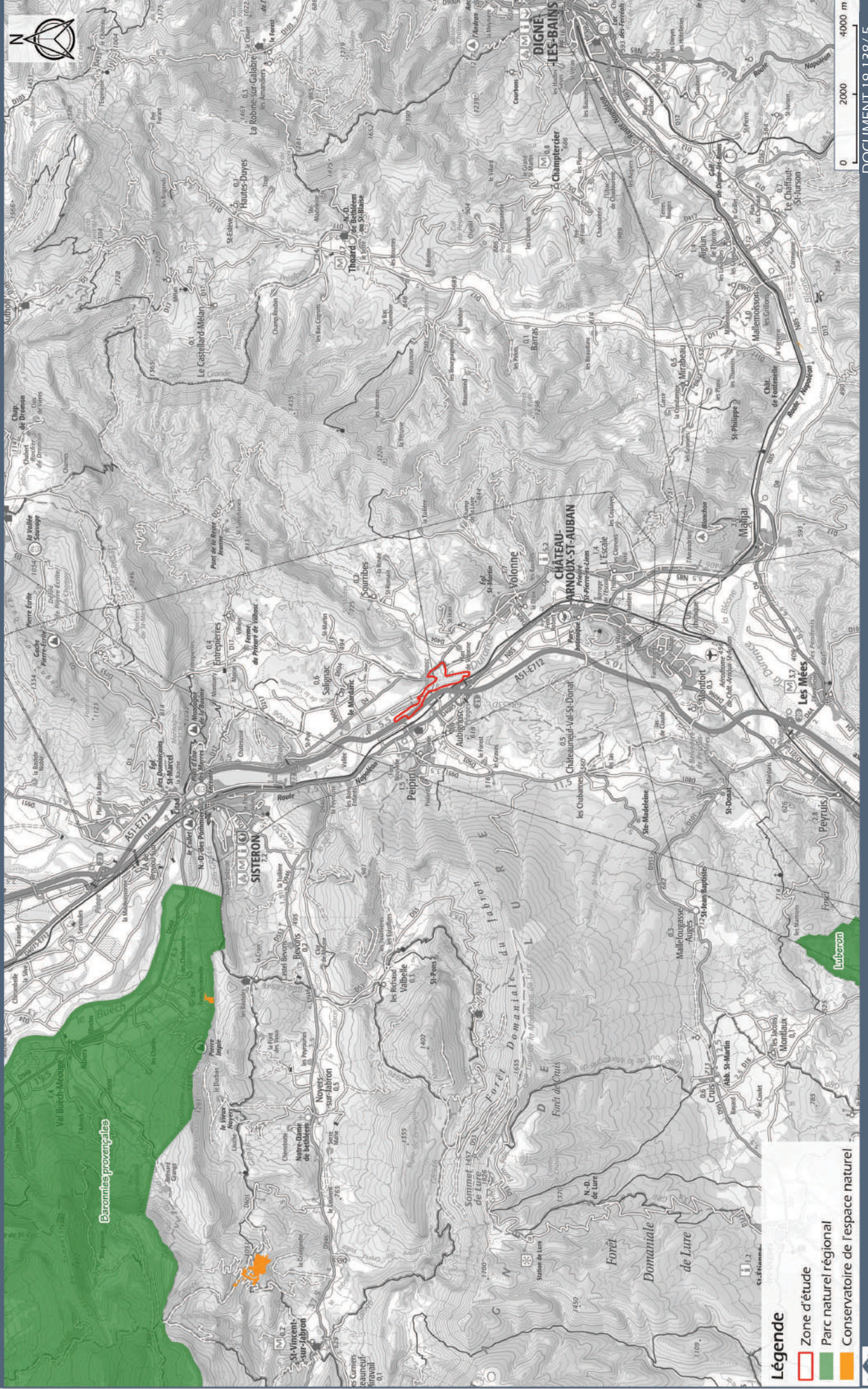


EDF




Curage de la retenue de l'escale - SALIGNAC (04)

DOCUMENT 19-138/ 4

Source : Scan 25



Légende

-  Zone d'étude
-  Parc naturel régional
-  Conservatoire de l'espace naturel



EDF




Curage de la retenue de l'escal - SALIGNAC (04)

ENJEUX RELATIFS A LA NATURE ET A LA BIODIVERSITE - NATURA 2000

Echelle - 1 : 100 000



Légende

-  Zone d'étude
-  Natura 2000 - Zones spéciales de conservation
-  Natura 2000 - Zones de protection spéciale



EDF

Curage de la retenue de l'escal - SALIGNAC (04)

DOCUMENT 19-138/6

Source : Scan 100